

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le 16 octobre 2015

Direction des ressources humaines

Les ministres

Sous-direction des carrières et de l'encadrement

à

Bureau de l'évaluation

Destinataires *in fine*

Nos réf. : 15003266
Affaire suivie par : Sylvain Goupil
sylvain.goupil@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 18 06 - **Fax** : 01 40 81 61 51
Courriel : ce2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Évaluation des administrateurs civils au titre de 2015.

PJ : - Arrêté du 4 août 2015
- Support de compte-rendu d'entretien professionnel
- Note-circulaire de la DGAFP
- Guide de l'entretien professionnel

Je vous prie de trouver en pièce jointe les éléments qui vous permettront de procéder à l'évaluation, au titre de l'année 2015, des administrateurs civils du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, en poste dans votre direction, ainsi qu'une liste des agents concernés.

Dans le contexte de la nouvelle politique de gestion des cadres supérieurs de l'État, l'arrêté du 4 août 2015 précise les conditions de l'entretien professionnel annuel des administrateurs civils.

L'entretien professionnel, exercice à caractère obligatoire, est un levier indispensable de la gestion individualisée des ressources humaines. Vous veillerez à ce que tout administrateur civil placé sous votre autorité fasse l'objet d'un entretien professionnel consigné dans un compte rendu, selon le modèle ci-joint. Ce modèle est harmonisé avec celui des ministères dans lesquels ces agents effectuent leur mobilité. Il est accompagné de la documentation afférente transmise par le ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique.

Pour une bonne gestion de ce corps, je vous demande de bien vouloir retourner au bureau de l'évaluation (SG/DRH/CE2) sous le présent timbre, avant le 31 mars 2016, le document complété et signé par vos soins ainsi que par l'agent.

Pour les Ministres et par délégation,
La directrice des ressources humaines

Signé

Cécile AVEZARD

LISTE DE DESTINATAIRES

Préfets de région :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Lorraine
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL IF)

Président :

- Conseil supérieur de la marine marchande (CSMM)

Administration centrale du MEDDE et du MLETR :

- Cabinet MEDDE
- Secrétariat général du MEDDE et du MLETR
- Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- Commissariat général au développement durable (CGDD)
- Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
- Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)
- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

Établissements publics nationaux placés sous la tutelle du MEDDE :

- Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)
- Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
- Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) *
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC) – École des Ponts ParisTech
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- SNCF Réseau
- Voies navigables de France (VNF)

* Tutelle partagée avec le MLETR

Établissements publics nationaux placés sous la tutelle du MLETR :

- Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP)
- Agence nationale pour le contrôle du logement social (ANCOLS)
- Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)
- Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Sénart
- Établissement public foncier d'Ouest Rhône Alpes (EPORA)
- Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon
- Établissement public foncier du Val d'Oise